

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC «UNE FORMATION POST PERMIS»?

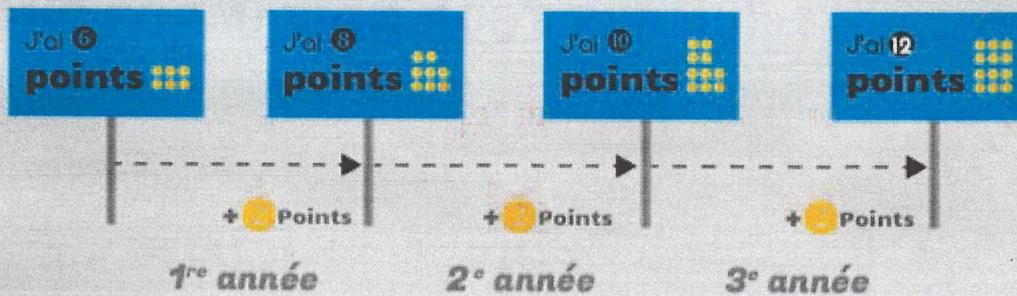


### CAS N°1

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

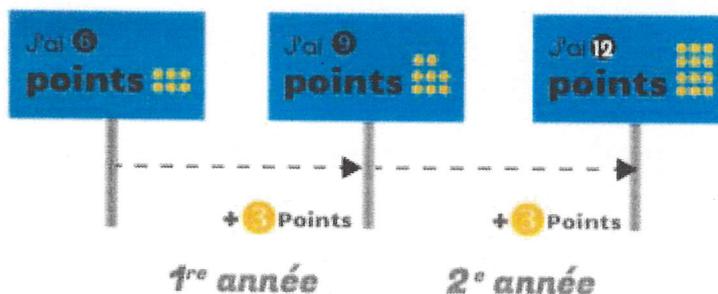
#### SANS

La formation post permis



#### AVEC

La formation post permis



\*J'ai 12 points en 2 ans  
au lieu de 3, à condition  
de ne commettre aucune  
infraction donnant  
lieu à retrait de points.